

Commune de Saint Pardon de conques

Département de la Gironde

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi seize octobre à vingt heure trente, le Conseil municipal de Saint-Pardon-de-Conques s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence du maire Gilbert BLANGERO.

Date de convocation : le 6 octobre 2015

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Membres votants : 11

Présents : Gilbert BLANGERO (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO, Philippe DUCASSE(Adjoints), Fabrice REVUELTA, Pascal RUEL, Jean-Philippe BAGUR, Jean-Baptiste PAING, Jérôme DESCHAMPS, François LENEVEU (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation :

Excusé : Julia LENEVEU

Absents non excusé : Nathalie CHARBONNIER, Pascal MARTIN

Secrétaire de séance : Fabrice REVUELTA

ORDRE DU JOUR :

- Décision Modificative sur Budget Communal en Investissement (travaux voirie)
 - Subvention aux associations
 - Construction abri de jardin communal
- Propositions du président du SIRP au sujet des participations
 - Questions diverses.

PREAMBULE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte-rendu du 4 septembre 2015.

DELIBERATIONS

1. Décision Modificative sur Budget Communal en Investissement (travaux voirie)

Afin de finaliser les travaux de reprofilage ainsi que d'ajout de terre la société de TP chargé du tronçon mairie / salle des fêtes demande un supplément de 300€

Le conseil autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à modifier ce budget.

2. Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer les montants suivants afin de subventionner les associations de notre commune :

- APE	=>	200€
- Golf	=>	200€
- Gym	=>	300€
- Chasse	=>	600€

Ces montants sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

3. Construction de l'abri du jardin pédagogique

La construction de l'abri du jardin pédagogique n'avait pas encore fait l'objet d'une délibération; c'est chose faite!

Monsieur le maire nous présente le projet réalisé qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Propositions du président du SIRP au sujet des participations

Afin de rendre les participations des deux communes plus équitables, Monsieur DUMENIL, propose deux modes de calcul qui sont présentées par Monsieur le Maire :

- Inverser la clé actuellement appliquée => gain de 8500€ pour notre commune
- calculer la participation pour moitié sur le nombre d'habitants et pour moitié sur le nombre d'élèves => gain de 4000€ pour notre commune

TRAVAUX DES COMMISSIONS

- FINANCE : Monsieur le maire présente les estimations des dépenses et des recettes de cette fin d'année 2015
- URBANISME : Benoît GUERRERO nous rappelle que le PLUI sera mené dans 4/6 ans par la CdC ce qui nous laisse le temps de demander la réouverture de la carte communale.

Afin que cette réouverture soit possible, il faudra produire auprès de la DDTM un dossier recensant entre autres : les logements vacants, les terrains constructibles, les dents creuses
...

Une discussion avec Monsieur Plagnol nous laisse envisager la taxation des dents creuses.

- BATIMENTS : Philippe DUCASSE nous informe nous rappelle qu'un rapport concernant l'accessibilité des bâtiments communaux aux handicapés devait être produit avant le 27 septembre 2015.

C'est le cabinet Qualiconsult qui s'est chargé de produire ce rapport pour 900€.

Il en ressort les travaux à réaliser :

Signalisation d'une place de parking

Cheminement de cet emplacement de parking jusqu'à la mairie pour les personnes mal-voyantes.

Poignées de porte adaptées

Autocollants sur les vitrages de porte

Nous disposons de 6 ans pour réaliser les travaux : Salles des fêtes et mairie les 3 premières années puis l'église durant les 3 dernières.

Il est évoqué l'existence de dérogation afin de ne pas réaliser les travaux à proximité de l'église.

- LIEN SOCIAL & VIE LOCALE :

- Vote pour le maintien de l'édition 2015 du Téléthon :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 4 (LABBE, DELAGE, PAING, RUEL)

⇒ L'édition 2015 du Téléthon est maintenue.

- Vote pour choisir la date de l'édition 2015 du Téléthon :

⇒ Le dimanche 6 décembre, jour des élections régionales, remporte la majorité des voix.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Philippe BAGUR nous rappelle que la CdC va prochainement subventionner la mission locale de Langon.

Dans l'immédiat nous devons verser la participation au compte de l'année 2015.

Nous recevrons le responsable de la dîte mission le 21 octobre prochain.

- Séverine DELAGE nous confirme l'augmentation des recettes et du nombre de participants lors de la dernière édition de la Marche Rose à destination de Coimères.
- Il est confirmé la réception de la convention mutuelle délivrée par l'association ACTIOM ainsi que la réservation de la salle municipale pour la permanence du 23 octobre prochain.

Fin de séance vers 23h00

